



le futur en construction

DIRECTION SECURITE, STRUCTURES ET FEU

Réaction au Feu

RAPPORT DE CLASSEMENT EUROPEEN N° RA16-0111 DE REACTION AU FEU SELON LA NORME EUROPEENNE NF EN 13501-1+A1:2013

Notification par l'état français auprès de la Commission Européenne sous le n° 0679

Norme Produit

NF EN 15102+A1:2011 « Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux et panneaux »

A la demande de :	RENOLIT ONDEX 57 Avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR FRANCE
Marque(s) commerciale(s) :	ONDEXPLAN
Usine(s) de production :	L'usine de production figure dans le rapport d'essais associé
Description sommaire :	Revêtement mural décoratif (description détaillée au paragraphe 2)
Date du rapport :	30 mai 2016

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

En cas d'émission du présent rapport par voie électronique et/ou sur support physique électronique, seul le rapport sous forme de support papier signé par le CSTB fait foi en cas de litige.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 5 pages.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

1. Introduction

Ce rapport de classement définit le classement attribué au(x) produit(s) précité(s) conformément aux procédures données dans la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

2. Description du produit

Revêtement mural décoratif et de protection à base de polychlorure de vinyle (PVC) non plastifié et de charges essayé en pose collée (colle acrylique appliquée à raison de 300 g/m²) sur support plaque de plâtre à face cartonnée classé A2-s1,d0.

Epaisseur nominale : 2 mm.

Masse surfacique nominale : 2750 g/m².

Coloris : divers.

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui du classement
3.1 Rapports d'essais

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	Identification de l'essai	N° du rapport d'essai	Méthode d'essai
CSTB	RENOLIT ONDEX 57 Avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR FRANCE	ES541150462	RA16-0111	NF EN ISO 11925-2:2013 NF EN 13823+A1:2015

3.2 Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats
				Paramètres conformité
NF EN ISO 11925-2 Attaque de surface 30s d'exposition	ONDEXPLAN	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé
NF EN ISO 11925-2 Attaque de bords 30s d'exposition	ONDEXPLAN	6	Fs > 150 mm Papier filtre	Non atteint Non enflammé

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'épreuves	Paramètres	Résultats	
				Paramètres continus Moyennes	Paramètres conformité
NF EN 13823+A1	ONDEXPLAN	3	FIGRA _{0,2MJ} (W/s)	83,4	-
			FIGRA _{0,4MJ} (W/s)	83,4	-
			LFS	-	Non atteint
			THR _{600s} (MJ)	5,9	-
			SMOGRA (m ² /s ²)	57,9	-
			TSP _{600s} (m ²)	268,2	-
			Gouttelettes ou particules enflammées	-	Aucune

Le (-) signifie : non applicable

4. Classement et domaine d'application

4.1 Référence du classement

Le classement est prononcé suivant les articles 11.6, 11.9.4 et 11.10.1 de la norme NF EN 13501-1+A1:2013.

4.2 Classement

Comportement au feu		Production de fumées		Gouttes ou particules enflammées
B	-	s3	,	d0

Classement : B - s3, d0

4.3 Domaine d'application

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Le produit décrit au paragraphe 2.
- Une épaisseur nominale de 2 mm.
- Une masse surfacique nominale de 2750 kg/m².
- Des coloris divers.

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- Le produit collé (colle acrylique appliquée à raison de 300 g/m²) sur tout substrat classé A1 ou A2-s1,d0 de masse volumique ≥ 525 kg/m³.
- Sans lame d'air.

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

Le classement attribué au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de performance du fabricant dans le cadre d'une attestation de conformité du système 3 et pour le marquage CE dans le cadre du Règlement européen sur les Produits de Construction (règlement UE n° 305/2011).

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne requiert aucun processus, aucune procédure ni étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Le laboratoire d'essai n'a, par conséquent, joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, bien qu'il conserve les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à essai.

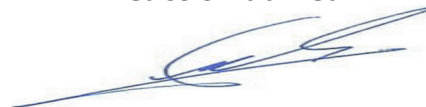
Champs-sur-Marne, le 30 mai 2016

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Benoit FOREST

**Le Chef du Pôle
Réaction au Feu**



Gildas CREACH

.....FIN DU RAPPORT DE CLASSEMENT